RMA
Gestion - Audit - Expertise

ASSOCIATION CREPI TOURAINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

RMA Gestion Audit Expertise
170, rue Henry Potez - 1er etage - 37210 Parcay-Meslay • 02 47 29 49 00 • Fax : 02 47 29 49 09 • secretariat@gaexpertise.fr

RMA Gestion Audit Expertise • Sàrl au capital de 10 702 € • RCS TOURS 332 978 204 • N° TVA intracommunautaire FR76332978204
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables des Pays de Loire
Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale d'Orléans
www.rma-ec.com

ASSOCIATION CREPI TOURAINE

6 rue du Pont de l'Arche
37550 Saint Avertin

N° SIRET 421 290 529 00054

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CREPI TOURAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association perçoit des subventions, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue pour la comptabilisation de ces subventions et en particulier à la séparation des exercices.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Parcay-Meslay,
Le 14 mars 2024

SARL GESTION AUDIT EXPERTISE
Représentée par Monsieur Fabien GOFFINET
Commissaire aux comptes

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	20 400		20 400	20 400
	Constructions	422 224	209 617	212 607	240 231
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	57 666	39 233	18 433	25 621
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	76 607		76 607	75 614
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 087		3 087	
	TOTAL (I)	**579 984**	**248 850**	**331 134**	**361 866**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 507		12 507	32 815
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	277 819		277 819	61 900
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	696 276		696 276	712 589
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 234		4 234	971
	TOTAL (II)	**990 835**		**990 835**	**808 275**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**1 570 819**	**248 850**	**1 321 969**	**1 170 141**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			3 087	
	(3) dont à plus d'un an				

G&A EXPERTISE
5
Commissaire aux Comptes

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	721 682	721 682
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	24 000	
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	81 362	63 420
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	**48 267**	**17 942**
	Total des fonds propres (situation nette)	**875 312**	**803 045**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		5 625
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		**5 625**
	Total des fonds propres	**875 312**	**808 670**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	73 332	81 697
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	**73 332**	**81 697**
Provisions	Provisions pour risques		13 621
	Provisions pour charges	3 598	983
	Total des provisions	**3 598**	**14 604**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		24 000
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 909	16 373
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	103 036	94 119
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		49 353
	Produits constatés d'avance	246 782	81 325
	Total des dettes	**369 728**	**265 170**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 321 969**	**1 170 141**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	48 267,08	17 941,93
	(1) Dont à moins d'un an	369 728	247 170
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

C.B.A. EXPERTISE
6
Commissaire aux Comptes

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Compte de Résultat

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	61 449	58 988
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	357 883	345 502
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	527 365	477 408
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	2 205	4 400
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	23 971	18 325
	Utilisations des fonds dédiés	19 365	6 000
	Autres produits		246
	Total des produits d'exploitation	**992 239**	**910 869**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	139 468	136 784
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	39 059	30 152
	Salaires et traitements	554 119	496 791
	Charges sociales	179 602	155 139
	Dotation aux amortissements et dépréciations	36 192	41 666
	Dotation aux provisions	2 733	13 621
	Reports en fonds dédiés	11 000	24 345
	Autres charges	3 397	1 723
	Total des charges d'exploitation	**965 570**	**900 222**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**26 669**	**10 646**

G&A EXPERTISE Commissaires aux Comptes 7

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Compte de Résultat

		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**26 669**	**10 646**
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 621	1 827
	Total des produits financiers	**4 621**	**1 827**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**4 621**	**1 827**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**31 290**	**12 474**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	17 480	5 625
	Total des produits exceptionnels	**17 480**	**5 625**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**17 480**	**5 625**
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	503	157
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**1 014 340** **966 073**	**918 321** **900 379**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**48 267**	**17 942**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	74	2 819
Prestations en nature	22 884	26 960
Bénévolat		
TOTAL	**22 958**	**29 779**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	74	1 739
Prestations		1 080
Personnel bénévole	22 884	26 960
TOTAL	**22 958**	**29 779**

G&A EXPERTISES
Commissaires aux Comptes

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 321 969** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **1 014 340** euros
  - un total charges de **966 073** euros

  - dégage un excédent de **48 267** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association CREPI TOURAINE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Annexe au Bilan

Description de l'objet de l'Association

Le CREPI Touraine (Club Régional d'Entreprise Partenaires de l'Insertion), depuis sa création en 1994, rassemble des entreprises de tous secteurs économiques qui partagent et défendent des valeurs humainescommunes,de solidarité, de respect, de cohésion sociale et d'égalité des chances.

Il collabore avec des entreprises locales, des partenaires et des financeurs afin de favoriser l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, travailleurs handicapés, jeunes, personnes issues de la diversité ou encore seniors à travers un recrutement, un stage, un contrat de professionnalisation, un conseil, une visite d'entreprise, un parrainage, etc.

Conscients des intérêts à long terme des entreprises et de la responsabilité sociétale de chacun en termes de lutte contre les exclusions, les entreprises entendent apporter une contribution active dans des actions durables et locales.

C'est une association passerelle qui favorise la rencontre entre candidats et employeurs et apporte une dynamique par le biais d'actions individuelles et collectives. Elle accompagne en moyenne 800 personnes par an dans leur orientation professionnelle (jeunes, demandeurs d'emploi, seniors, cadres et non cadres).

Le CREPI Touraine a pour objet de participer activement aux actions de redynamisation et de retour à l'emploi dans les bassinsd'emploisde la Région Centre.
Dans cet objectif, elle s'attache à :
> Rassembler des entreprises de tous secteurs d'activités et des partenaires adhérant à la Charte CREPI TOURAINE
> Inciter les entreprises à offrir des postes d'emploi. Mettre en adéquation ces postes d'insertion avec les demandeurs d'emploi
> Valider les parcours d'insertion professionnelle via des accompagnements individuels et collectifs
> Prendre toutes initiatives, s'associer à toutes manifestations, répondre à toutes demandes et plus généralement, prendre toutes dispositions et engager toutes actions permettant de poursuivre et de réaliser l'objet de l'Association.

Le CREPI Touraine accompagne les entreprises dans leurs recrutements, leur démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

G&A EXPERTISE
Commissaire aux Comptes
10

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivantsdu Plan Comptable Général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 321 969** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 014 340** euros et un total **charges** de **966 073** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **48 267** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

G&A EXPERTISE Commissaire aux Comptes 12

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

G&A EXPERTISE
13

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	20 400					20 400
	Constructions sur sol propre	422 224					422 224
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	11 049					11 049
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	45 236		1 380			46 617
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**498 910**		**1 380**			**500 290**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	75 614		993			76 607
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			3 087			3 087
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**75 614**		**4 080**			**79 694**
	TOTAL	**574 524**		**5 460**			**579 984**

G&A EXPERTISE
14
Commissaire aux Comptes

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	181 993	27 624		209 617
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	1 034	1 105		2 139
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	29 631	7 463		37 094
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**212 658**	**36 192**		**248 850**
	TOTAL	**212 658**	**36 192**		**248 850**

G&A EXPERTISE Commissaire aux Comptes 15

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	983	2 733	118	3 598
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	13 621		13 621	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**14 604**	**2 733**	**13 739**	**3 598**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	**14 604**	**2 733**	**13 739**	**3 598**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		2 733	13 739	
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

G&A EXPERTISE Commissaires aux Comptes 16

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 087	3 087	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	12 507	12 507	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 221	2 221	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	275 598	275 598	
	Charges constatées d'avance	4 234	4 234	
	TOTAL DES CREANCES	**297 646**	**297 646**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	19 909	19 909		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	37 038	37 038		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 627	49 627		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 371	16 371		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	246 782	246 782		
	TOTAL DES DETTES	**369 728**	**369 728**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

G&A EXPERTISE Commissaire aux Comptes 17

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	721 682				721 682
Fonds propres avec droit de reprise			24 000		24 000
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	63 420	17 942			81 362
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	17 942	(17 942)	48 267		48 267
Situation nette	**803 045**		**72 267**		**875 312**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	5 625			5 625	
Provisions réglementées					
TOTAL	**808 670**		**72 267**	**5 625**	**875 312**

La dette France Active de 24 K€ a été reclassée sur l'exercice 2023 des dettes financières en fonds propres avec droit de reprise conformément aux conditions de comptabilisation stipulées dans la convention.

G&A EXPERTISE
Commissaires aux Comptes
18

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour-sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Cf.état Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Projet extension territoire solidarité	23 000					23 000	
Projet création action UP	34 352					34 352	
Rallye orientation 4e 2022 / JLT	12 595		12 595				
Rallye 3e	11 750	6 000	6 770			10 980	
Projet FEA (Femmes En Action)		5 000				5 000	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	**81 697**	**11 000**	**19 365**			**73 332**	

G&A EXPERTISE Commissaire aux Comptes 19

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Produits à recevoir

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		**58 928**
Autres créances clients		**12 507**
FACTURE A ETABLIR	12 507	
Autres créances		**46 421**
PRODUITS A RECEVOIR	46 421	

G&A EXPERTISE
Commissaire aux Comptes
20

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Charges à payer

		31/12/2023
Total des Charges à payer		**80 020**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**19 909**
FOURNISSEURS FNP	19 909	
Dettes fiscales et sociales		**60 111**
PROVISION CONGES PAYES	23 414	
PROVISION PRECARITE	13 501	
PROVISION CHARGES CONGES PAYES	9 367	
TAXE SUR LES SALAIRES A PAYER	13 829	

G&A EXPERTISE
Commissaire aux Comptes
21

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**4 234**
Abonnement informatique		3 705	
Abonnement Nouvelle République		268	
Adhésion		77	
Evènement 18/01/2024		185	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**4 234**

G&A EXPERTISE
Commissaire aux Comptes
22

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**246 782**
PCA sur prestations		53 671	
PCA sur subventions		189 040	
PCA sur adhésions		4 071	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**246 782**

C&A EXPERTISE
Commissaire aux Comptes
23

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Concours publics et subventions

31/12/2023	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics					48 570	48 570
Subventions d'exploitation	19 886	263 641	149 498		45 771	478 795
Subventions d'investissement						
TOTAL	**19 886**	**263 641**	**149 498**		**94 341**	**527 365**

G&A EXPERTISE
24
Commissaire aux Comptes

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Rémunérations des Dirigeants

	31/12/2023
Rémunérations des membres : - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance	

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :
"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature."
Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

S.C.A EXPERTISE
25

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Effectif moyen

		31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		2	
	Professions intermédiaires		6	
	Employés		9	
	Ouvriers			
	TOTAL		**17**	

G&A EXPERTISE
Commissaire aux Comptes
26

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise à disposition de salles	74	33
Conception graphique logo		1 080
Ecran télévision salle de réunion		1 706
	74	2 819
Bénévolat		
Bénévolat sur actions	19 164	23 080
Bénévolat heures de CA et bureau	3 720	3 880
	22 884	26 960
Total	**22 958**	**29 779**

Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition de salles	74	33
Don écran salle de réunion		1 706
	74	1 739
Prestations		
Conception graphique logo		1 080
		1 080
Personnel bénévole		
Bénévolat sur actions	19 164	23 080
Bénévolat heures de CA et bureau	3 720	3 880
	22 884	26 960
Total	**22 958**	**29 779**

C&A EXPERTISE Commissaire aux Comptes 27

Association CREPI TOURAINE
37550 SAINT AVERTIN

Engagements financiers

	31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés		3 598	
		3 598	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**3 598**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

La provision pour départ à la retraite s'élève à 3 598 euros contre 983 euros en 2022. Une reprise sur provision à hauteur de 118 euros a été comptabilisée sur l'exercice 2023. La dotation de l'exercice 2023 est de 2 733 euros.

G&A EXPERTISE 28